

Mardi 6 juillet 2021

## **Influenza aviaire et élevage plein-air**

### **Lettre ouverte au Ministre de l'agriculture et de l'alimentation**

**M. Julien Denormandie**

Monsieur le Ministre,

Alors que le processus de concertation que vous avez lancé depuis quelques mois s'achève, nous souhaitons partager avec vous les inquiétudes que les récentes conclusions soulèvent chez les éleveurs et éleveuses de volailles de plein-air et de qualité en France. Ce processus visait à réunir les acteurs des filières volailles et à concevoir les actions futures pour éviter une nouvelle épidémie d'influenza aviaire.

La Confédération paysanne et le Modéf ont participé à cet exercice, en apportant leurs contributions aux 3 groupes de travail auxquels nous étions conviés, mais aussi de manière plus approfondie sur le sujet de l'analyse de risque et des alternatives à la claustration. Malheureusement les conclusions des groupes, à ce stade, ne prennent pas en compte nos propositions. Elles sont, de plus, en contradiction avec le bilan d'étape du 11 mai lors duquel vous aviez affirmé que tous les systèmes de production devaient être préservés et que des mesures de protection adaptées devraient être mises en œuvre après une analyse des risques. En outre, les groupes ont travaillé sans réellement s'appuyer sur le rapport intermédiaire de l'ANSES qui n'était pas encore sorti, ce qui pose un problème méthodologique conséquent.

Ainsi, nous regrettons la dissymétrie qui existe entre le faible nombre de foyers dus à la faune sauvage et l'importance que prennent les mesures de claustration des volailles dans les conclusions des groupes. Il est indéniable que le nombre de dérogations à la claustration accordés dans certains départements a conduit à une présence trop importante de volailles sur les parcours ce qui a augmenté la probabilité de contact avec l'avifaune sauvage. Le rapport de l'ANSES souligne que c'est probablement un seul élevage infecté qui a diffusé sur toute la zone, a priori par des mouvements d'animaux ou d'intervenants. Les autres foyers en lien avec l'avifaune sauvage, sont très majoritairement des élevages claustrés mais également des élevages autarciques qui sont des culs-de-sac sanitaires.

Cette dissymétrie est au cœur du désarroi des éleveurs et éleveuses : ils craignent que les mesures de claustration ne soient inutiles, comme l'a montré le récent exemple de la Pologne. C'est bien la densité et les mouvements d'animaux qu'il faut réduire pour agir sur l'écrasante majorité des contaminations. Le rapport de l'Agence souligne également le besoin impérieux de réduire le nombre d'oiseaux élevés sur certaines zones pour toutes les espèces et de sécuriser<sup>1</sup> les transports - au moins en période à risque. Malheureusement, dans les conclusions des groupes, nous ne retrouvons aucune réelle mesure allant dans ce sens, à tel point que nous craignons que le scénario du pire se reproduise désormais régulièrement.

---

<sup>1</sup> Par exemple, en diminuant le délai entre test et déplacement d'animaux vivants. La plupart des départements en dehors des Landes ont été contaminés par des PAG infectés qui ont rejoint des salles de gavage. Il est indispensable également de travailler sur l'équarrissage, en étudiant des alternatives qui permettent de réduire ces flux, en particulier en période à risque.

Concernant la mise à l'abri, nous avons toujours défendu une position mesurée et responsable. Chaque élevage doit agir sur ses facteurs de risques dans le respect du mode de production choisi. Nous avons proposé une grille d'analyse de risque personnalisée qui permettrait de juger du niveau de risque, en fonction du mode de production, du zonage et de la période. Nous avons toujours souhaité que les obligations soient inscrites sous forme de résultats et non pas de moyens. Nous avons proposé un certain nombre d'alternatives : filets, réduction de parcours, de temps de sortie, gestion des parcours, ciblage des espèces incriminées, effaroucheurs, cultures protectrices, agroforesterie, etc. afin d'atteindre chaque ferme et de proposer des mesures adaptées.

Or, nous nous retrouvons avec une seule alternative à court terme en palmipèdes gras : le filet. En volailles de chair, la durée et l'espace de claustration est indécent pour des productions fermières. Pourquoi ne pas suivre les recommandations de l'ANSES et organiser une expérimentation de ces mesures de protection en prévoyant une période d'adaptation ?

Une vision innovante de ce type ferait de la France un pays pilote en matière de développement avicole qui conjuguerait à la fois robustesse sanitaire, vision agroécologique et sociale. De plus, nous attendons des engagements concrets sur le développement de solutions vaccinales préventives ou curatives. La mise en place d'expérimentations, suggérée par l'agence sanitaire nationale, permettrait de ne pas précipiter les choses, d'avoir un retour d'expérience sur les alternatives et plus de visibilité sur le ou les vaccins avant toute décision nécessitant des investissements majeurs pour les éleveurs.

Le développement des filières volailles industrielles depuis une vingtaine d'années, et notamment celle du foie gras, a conduit à un nombre d'animaux présents démesuré (en intérieur mais aussi en extérieur). Il est évident que l'interface de contact avec la faune sauvage est par conséquent bien trop grande et que la situation crée des conditions de dissémination explosives.

Nous constatons avec grand regret que ces filières ont du mal à regarder leurs errances en face. Elles n'ont cessé d'accuser de tous les maux le plein-air, les petites fermes et au final l'ensemble des paysans. Après des investissements de biosécurité assez conséquents, des indemnisations qui arrivent tardivement, des contrôles parfois difficiles pour les professionnels, désormais des audits annuels et bientôt des indemnisations refusées en cas de non-conformité ou une interdiction de mise en place, c'est tous les paysans qui font les frais de cette incapacité de changement de cap des filières avicoles françaises.

Aujourd'hui nous prenons la liberté de l'affirmer : les choix faits, tournés vers l'export, tournés vers le productivisme, sont une menace pour nos élevages qui font régulièrement les frais de ces crises sanitaires. Ces choix sont aussi ceux dont nos concitoyens ne veulent pas. Ce développement 2 qui pousse à l'agrandissement va à l'encontre du bien-être animal, à l'encontre des enjeux sanitaires, à l'encontre du développement rural et d'une alimentation de qualité.

**Monsieur le Ministre, vous devez faire un choix, et nous espérons que ce sera celui de l'aviculture de qualité pour l'ensemble de nos concitoyens, leur alimentation et leur santé.**

#### **Contacts :**

Sylvie Colas, porte-parole de la Confédération paysanne du Gers, CN de la CPN : 06.70.31.90.71

Serge Mora : président du Modef des Landes : 06.30.71.15.00

Roxanne Mitralias : rmitralias@confederationpaysanne.fr - 06.61.71.76.25